



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 11 avril 2024

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mesures de restriction à l'occasion d'une rencontre de football à Rennes le 13 avril 2024

Au regard du risque avéré de troubles à l'ordre public à l'occasion du match de football de la 29^e journée de Ligue 1 qui opposera le Stade Rennais football club (SRFC) et Toulouse football club (TFC) le samedi 13 avril, à Rennes, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Philippe Gustin, a pris par arrêté des mesures de restrictions temporaires destinées à protéger les personnes et les biens.

Ainsi, du vendredi 12 avril à 18h00 au samedi 13 avril à 23h59 :

- Il sera **interdit** à tout supporter de Toulouse football club **de se prévaloir de cette qualité** notamment en affichant une écharpe, un insigne, un vêtement, un drapeau permettant d'identifier ce club **aux abords du stade dans le périmètre délimité** par les voies suivantes, à l'exception de l'enceinte du stade Roazhon Park : à l'Ouest, par la rocade (RN 136) ; au Nord, par la route de Vezin ; à l'Est, par la rue de Saint-Brieuc, la rue Louis Guilloux, le mail François Mitterrand et la rue Jean Guy ; au Sud par la rue de la Mabilais, le boulevard Voltaire et la rue Jules Vallès.
- Il sera **interdit** à tout supporter de Toulouse football club **de se prévaloir de cette qualité** notamment en affichant une écharpe, un insigne, un vêtement, un drapeau permettant d'identifier ce club, **dans le secteur du centre-ville de Rennes** à l'intérieur du périmètre suivant : rue Legraverend, rue de l'hôtel Dieu, rue Lesage, rue du général Guillaudot, rue de la Motte, rue Gambetta, avenue Jean Janvier, place de la Gare, boulevard de Beaumont, boulevard du Colombier, boulevard de la Tour d'Auvergne, place de Bretagne, quai Saint-Cast, boulevard de Chézy.

L'accès au Roazhon Park reste autorisé aux supporters du club toulousain munis de contremarques. Un point de rendez-vous obligatoire leur sera fixé.

Dans les deux périmètres ainsi que dans l'enceinte et aux abords du stade et dans ces créneaux Horaires, la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes, drapeaux et banderoles dont les inscriptions appellent à la provocation, à la violence ou à la haine et tout objet pouvant être utilisé comme projectile sont interdits.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État. Les forces de police seront donc pleinement mobilisées, à l'occasion de cette rencontre sportive, pour assurer le maintien de l'ordre public et le respect de ces mesures.

Annexe :

Arrêté préfectoral du 29 mars 2024 portant restriction de la liberté d'aller et venir des supporters de Toulouse football club à l'occasion de leur rencontre avec le Stade Rennais Football Club le 13 avril 2024

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr